Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 029-212900559-20260206-DCM_2026_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2026 Délibération n° 2026-07

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents

Présents	**20**
Votants	**22**
Pour	**22**
Contre	
Abstentions	

L'an **deux mille vingt-six**, le **cinq février** à **vingt heures,** le Conseil Municipal de LE FOLGOËT, dûment convoqué le **trente janvier**, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pascal KERBOUL, Maire.

Pascal KERBOUL, Odette CASTEL, Michel LE GALL, Emmanuelle LE ROUX, Stéphane LE ROUX, Gérard MAREC, Cécile GOUEZ, Jacques CARRIO, Nathalie FLOC'H, Jean-Noël LE MENN, Patrick ROUDAUT, Marie LE DU, Xavier LANSONNEUR, Emilie LE JEUNE, Xavier PENNORS, Caroline THOMAS, Yannick GUILLERM, Fabienne LEPOITTEVIN, Florian BUZARE, Gwenaëlle LE HIR

Absents excusés : 2 — Céline GOUEZ et Olivier BERTHELOT donnent respectivement procuration à Stéphane LE ROUX et Gwenaëlle LE HIR.

Absent : 1 — Rénato BISSON

Secrétaire de séance — Michel LE GALL

DSIL – Restauration de la basilique

Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour le projet de Restauration de la basilique Notre-Dame au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local « *année* 2026 ».

Le projet s'inscrit dans une démarche de préservation du patrimoine culturel et religieux. La commune souhaite entreprendre la restauration de la Basilique. Il s'agit d'un chantier qui va permettre d'intervenir sur les tours nord et sud, la toiture du bâtiment, la gestion des eaux pluviales et la gestion de la sécurité incendie. Ce projet sera mené de concert avec un projet d'aménagement de la place de l'église afin de renforcer l'attractivité de la centralité.

L'objectif principal de ce projet est donc de sécuriser et de pérenniser le bâtiment dans le temps.

Coût global prévisionnel HT du projet : 2 002 806€ en phase d'avant-projet sommaire. La commune attend la dernière estimation de la maîtrise d'œuvre en phase avant-projet définitif qui permettra de lancer l'appel d'offre correspondant.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la préfecture au titre de la DSIL 2026.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 029-212900559-20260206-DCM_2026_07-DE

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DÉPENSES				
Travaux			1 688 479€	
Maîtrise d'œuvre			152 873€	
Bureau de contrôle technique + Bureau coordination SPS			61 629€	
Autres dépenses : PSE Beffroi bois pour la tour sud + PSE SSI			99 825€	
COÛT TOTAL PROJET			**2 002 806€**	
Sources	Sollicitée le	Obtenue le	Montant subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL	30/01/2026		300 000€	14,98%
Etat - autre : DRAC			803 000€	40,00%
Conseil régional			60 000€	3,00%
Conseil départemental			75 000€	3,74%
Sous-Total financements publics			**1 238 000€**	**61,82%**
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)			764 806€	35,77%
Sous-Total autofinancement			764 806€	38,18%
TOTAL FINANCEMENTS			2 002 806€	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE l'opération de **Restauration de la basilique Notre-Dame ;**

ARRÊTE les modalités de financement ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

Pour extrait conforme au registre
Le FOLGOËT, le 06 février 2026

Le secrétaire de séance, Michel LE GALL	Le Maire, Pascal KERBOUL
	MAIRIE DE LE FOLGOET 29 (Finistère) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire de LE FOLGOËT informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.